



AR - DE - EN - ES - FR - HR - IT - PL - PT - ZH_TW

LÉON XIV

AUDIENCE GÉNÉRALE

Place Saint-Pierre
Mercredi 18 mars 2026

[Multimédia]

Catéchèse. Les Documents du Concile Vatican II II. La Constitution dogmatique Lumen gentium 4. *L'Église, peuple sacerdotal et prophétique*

Chers frères et sœurs, bonjour et bienvenue !

Aujourd'hui, je voudrais m'attarder à nouveau sur le second chapitre de la Constitution conciliaire *Lumen gentium* (LG), consacré à l'Église comme peuple de Dieu.

Le peuple messianique (LG, 9) reçoit du Christ la participation à l'œuvre sacerdotale, prophétique et royale où s'accomplit sa mission salvifique. Les Pères conciliaires enseignent que le Seigneur Jésus a institué, par la nouvelle et éternelle Alliance, un royaume de prêtres, en constituant ses disciples en un « sacerdoce royal » (1 P 2, 9 ; cf. 1 P 2, 5 ; Ap 1, 6). Ce sacerdoce commun des fidèles est donné par le Baptême, qui nous rend capables d'adorer Dieu en esprit et en vérité et de « professer devant les hommes la foi que par l'Église ils ont reçue de Dieu » (LG, 11). De plus, par le sacrement de la Confirmation, tous les baptisés « sont liés plus parfaitement à l'Église, ils sont enrichis d'une force spéciale de l'Esprit Saint et ainsi plus strictement obligés tout à la fois à répandre et défendre la foi par la parole et par l'action en vrais témoins du Christ » (ibid.). Cette consécration est à la base de la mission commune qui unit les ministres ordonnés et les fidèles laïcs.

À ce sujet, le pape François faisait remarquer : « Regarder le peuple de Dieu signifie rappeler que nous faisons tous notre entrée dans l'Église en tant que laïcs. Le premier Sacrement, celui qui scelle pour toujours notre identité et dont nous devrions toujours être fiers, est le Baptême. À travers lui et *avec l'onction de l'Esprit Saint*, (les fidèles) « sont consacrés pour être une demeure spirituelle et un sacerdoce saint » (*Lumen gentium*, n. 10). Notre consécration première et fondamentale prend ses racines dans notre baptême » (*Message au Président de la Commission pontificale pour l'Amérique latine*, 19 mars 2016).

L'exercice du sacerdoce royal se réalise de multiples façons, toutes orientées vers notre sanctification, avant tout par la participation à l'offrande de l'Eucharistie. Par la prière, l'ascèse et la charité agissante, nous témoignons ainsi d'une vie renouvelée par la grâce de Dieu (cf. *LG*, 10). Comme le résume le Concile, « le caractère sacré et la structure organique de la communauté sacerdotale se réalisent par les sacrements et les vertus » (*LG*, 11).

Les Pères conciliaires enseignent ensuite que le peuple saint de Dieu participe également à la mission prophétique du Christ (cf. *LG*, 12). C'est dans ce contexte qu'ils introduisent le thème important du *sens de la foi* et du *consensus des fidèles*. La Commission Doctrinale du Concile précisait que ce *sensus fidei* « est comme une faculté de toute l'Église, grâce à laquelle elle reconnaît dans sa foi la révélation transmise, en distinguant le vrai du faux dans les questions de foi, et en même temps, elle y pénètre plus profondément et l'applique plus pleinement dans la vie » (cf. *Acta Synodalia*, III/1, 199). Le sens de la foi appartient donc aux fidèles non pas à titre individuel, mais en tant que membres du peuple de Dieu dans son ensemble.

Lumen gentium met l'accent sur ce dernier aspect et le relie à l'infaillibilité de l'Église, à laquelle est liée, en la servant, celle du Souverain Pontife. La collectivité des fidèles, ayant l'onction qui vient du Saint-Esprit (cf. *1 Jn* 2, 20.27), ne peut se tromper dans la foi ; ce don particulier qu'elle possède, elle le manifeste moyennant le sens surnaturel de foi qui est celui du peuple tout entier, lorsque, des évêques jusqu'aux derniers des fidèles laïcs, elle apporte aux vérités concernant la foi et les mœurs un consentement universel (cf. *LG*, 12). L'Église, donc, en tant que communion des fidèles qui inclut évidemment les pasteurs, ne peut se tromper dans la foi : l'organe de cette propriété, fondé sur l'onction du Saint-Esprit est le *sens surnaturel de la foi* de tout le peuple de Dieu, qui se manifeste dans le *consentement des fidèles*. De cette unité, que le Magistère ecclésial préserve, il découle que chaque baptisé est un sujet actif de l'évangélisation, appelé à rendre un témoignage cohérent du Christ selon le don prophétique que le Seigneur insuffle à toute son Église.

L'Esprit Saint, qui nous vient du Christ Ressuscité, dispense en effet « parmi les fidèles de tous ordres les grâces spéciales qui rendent apte et disponible pour assumer les diverses charges et offices utiles au renouvellement et au développement de l'Église » (*LG*, 12). La vie consacrée, qui ne cesse de germer et de fleurir sous l'action de la grâce, offre une manifestation particulière de cette vitalité charismatique. Les formes d'association ecclésiales sont elles aussi un exemple lumineux de la variété et de la fécondité des fruits spirituels pour l'édification du Peuple de Dieu.

Très chers, réveillons en nous la conscience et la gratitude d'avoir reçu le don de faire partie du Peuple de Dieu ; ainsi que la responsabilité que cela implique.

* * *

Je salue cordialement les pèlerins de langue française, en particulier les ceux venus de Suisse mais aussi les élèves des diverses écoles de Paris et de toute la France.

Chers amis, que la grâce d'être membre de l'Église, Peuple de Dieu, encourage chacun d'entre vous à prendre conscience de la responsabilité et de la cohérence que cela implique.

Je vous bénis et vous souhaite une bonne montée vers Pâques !

Résumé de la catéchèse du Saint-Père

Chers frères et sœurs, bonjour et bienvenue !

Aujourd'hui, je voudrais m'arrêter avec vous sur l'Église comme Peuple de Dieu telle que *Lumen gentium* la définit et plus précisément sur le rôle des fidèles qui participent à leur façon à l'œuvre sacerdotale, prophétique et royale, reçue du Christ au baptême.

Le sacerdoce commun des fidèles permet de rendre un culte à Dieu et de professer publiquement la foi reçue à travers l'Église. Avec la Confirmation, les baptisés sont enrichis d'une force spéciale de l'Esprit Saint qui les oblige plus strictement à répandre la foi et à la défendre, en vrai témoins du Christ.

Le Peuple de Dieu, en tant que tel, participe également à la mission prophétique du Christ par son *sensus fidei*, qui permet de reconnaître la révélation transmise, en distinguant le vrai du faux dans les questions de foi et de ses applications à la vie.

Ainsi, chaque baptisé, confirmé par l'Esprit Saint est acteur de l'évangélisation, invité à donner un témoignage cohérent du Christ selon les grâces spéciales reçues ; la vie consacrée sous toutes ses formes en est un bel exemple.

Copyright © Dicastère pour la Communication - Libreria Editrice Vaticana



Le **SAINT-SIÈGE**

[FAQ](#) [NOTES LÉGALES](#) [COOKIE POLICY](#) [PRIVACY POLICY](#)